

COMMUNIQUE DE PRESSE

DISPOSITIF CADRE D'AVENIR

Saint-Martin le 06/07/2023

« Vous êtes lycéens de terminale, étudiants bac+2 et bac+3. Vous souhaitez poursuivre vos études en France Hexagonale, la formation choisie n'existe pas ou est saturée en Guadeloupe et à Saint-Martin, la Préfecture de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin et la Collectivité de Saint-Martin vous informent de la prolongation de la campagne de candidature pour le dispositif CADRE D'AVENIR jusqu'au 31 juillet 2023.

La nouvelle mouture du dispositif local lancée au mois d'avril 2023, vise à promouvoir la formation de cadres locaux pour soutenir le développement de Saint-Martin. Des étudiants à fort potentiel et motivés sont sélectionnés pour effectuer une formation universitaire dans l'Hexagone dans un secteur en tension. L'étudiant est accompagné dès son entrée dans le programme dans ses démarches administratives et matérielles jusqu'à son insertion à l'emploi au retour. En contrepartie des aides versées pendant la durée de la formation, et jusqu'à 5 ans au maximum, l'étudiant s'engage à revenir travailler à Saint-Martin pendant une période équivalente à la durée de perception des aides.

Le programme comprend :

- Une aide aux démarches administratives, des conseils pour la réussite en mobilité,
- Un accompagnement psychopédagogique,
- Une allocation mensuelle forfaitaire d'environ 800€ durant toute la période de formation (vacances scolaires incluses),
- Un accompagnement à l'insertion lors du retour sur le territoire après l'obtention de leur diplôme
- Une prise en charge du transport pour rejoindre le lieu d'études (en totalité pour les boursiers d'Etat, ou à 50 % pour les non boursiers).

Les candidats, en formation initiale ou continue, devront présenter leur motivation et leur projet professionnel vers les métiers en tension pour lesquels il n'existe pas de formation localement ou celle-ci est saturée.

La formation supérieure doit relever soit d'un secteur porteur soit d'un secteur en tension, confronté à des difficultés pour recruter des cadres.

La liste des métiers concernés et les informations complémentaires sont consultables sur :

- Le site de la préfecture : <https://www.guadeloupe.gouv.fr>
- La collectivité : <http://www.com-saint-martin.fr>
- Le site de LADOM : <https://ladom.fr>

Contact : cadreavenirpesxm@ladom.fr

Contact presse :

Service Communication
Préfecture de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin
Internet : <https://www.saint-barth-saint-martin.gouv.fr/>

